



SYNFIE - SYNDICAT FRANCAIS
DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE



Paris, le 22 juin 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de partenariat entre la Délégation interministérielle à l'intelligence économique et le Syndicat français de l'intelligence économique

Le **Syndicat français de l'intelligence économique** (SYNFIE), présidé par Philippe Caduc et la **Délégation interministérielle à l'intelligence économique** (D2IE), dirigée par le préfet Olivier Buquen, ont conclu, jeudi 21 juin, une convention de partenariat visant à renforcer leur coopération en matière d'intelligence économique (IE), au service des entreprises et de l'emploi.

La D2IE coordonne l'action de l'Etat en matière d'IE. Elle a notamment pour mission de favoriser le déploiement de l'IE dans les entreprises. Le SYNFIE, pour sa part, définit et fait connaître le point de vue des professionnels de l'intelligence économique sur les sujets concernant les entreprises de ce secteur.

La D2IE et le SYNFIE ont décidé de mener des actions communes pour développer et promouvoir l'intelligence économique dans ses différents aspects auprès des entreprises. Ils se sont notamment engagés à :

- Renforcer leur coopération en matière d'échanges d'informations et de données sur les évolutions des concepts et des pratiques d'intelligence économique;
- Développer des actions de formation, de sensibilisation et de communication communes ;
- Travailler ensemble sur les questions relatives à la reconnaissance et à la déontologie des métiers de l'intelligence économique ;
- Assurer la diffusion gratuite d'un questionnaire d'autodiagnostic de sécurité économique à destination des entreprises.

Cet accord permettra d'associer plus étroitement les professionnels de l'intelligence économique et l'Etat sur la définition des enjeux de l'IE, sur son environnement juridique et sur les attentes des entreprises de ce secteur.

La Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE) est une administration de mission à vocation interministérielle, rattachée à la présidence de la République via son comité directeur. Elle élabore la politique publique d'intelligence économique et en coordonne la mise en œuvre. Elle suscite également des actions de sensibilisation et de formation à l'intelligence économique.

Le Syndicat français de l'intelligence économique (SYNFIE) : crée en décembre 2010, le Syndicat Français de l'Intelligence Économique est l'organisme représentatif des professionnels de l'Intelligence Économique en France. Il a notamment pour objectifs de définir et faire connaître le point de vue des praticiens de l'Intelligence Économique sur les sujets concernant directement ou indirectement les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable ; de concourir au développement et à la promotion de l'Intelligence Économique sous tous ses aspects, notamment dans le cadre des relations qu'il se doit d'entretenir avec les acteurs économiques et institutionnels de ce secteur. Le SYNFIE œuvre également au développement de la Profession et en assure la défense.

Contacts :

D2IE : Anne VIRLOGEUX – 01 53 44 20 13 – anne.virlogeux@ie.gouv.fr

SYNFIE : Claire HOURLIER – 01 44 18 31 - 39ch@adit.fr